

CoVISU scs // Conditions Générales De Vente

Article 1. Définitions Et Champ D'application

1.1. Définitions :

Pour l'application des présentes conditions générales, on entend par :

- Le Vendeur : La société CoVISU scs, Van der Nootstraat 49/3, 1853 Strombeek
- Le Client ou les Clients : toute personne physique ou morale qui contractent avec le vendeur pour acheter ses produits ou ses services.
- Le Consommateur : un Client qui achète les produits ou les services du Vendeur à des fins excluant tout caractère professionnel.
- Le Professionnel : un Client qui achète les produits ou les services du Vendeur dans un but exclusivement professionnel

1.2. Champ D'application

Sauf convention contraire, écrite et expresse, les présentes conditions générales sont applicables à toutes les opérations et relations entre le Vendeur et ses Clients.

Les présentes conditions générales de vente priment sur les éventuelles conditions générales du Client, sauf accord exprès, écrit et préalable du Vendeur. En cas de conflit entre les présentes conditions générales et les conditions particulières portées sur l'offre ou tout autre document accepté par les deux parties, les conditions particulières primeront.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les nouvelles conditions générales modifiées s'appliqueront aux commandes acceptées par le Vendeur postérieurement à la date de modification.

Article 2. Centre De Facturation

Les factures seront émises par CoVISU SCS – Van der Nootstraat 49/B.3 à 1853 Strombeek, TVA BE 0565.987. 278

Article 3. Services Et Produits

Les services et produits proposés par le Vendeur peuvent être prestés sur le territoire belge ou à l'international et consistent notamment à (liste non exhaustive):

3.1. Du conseil / consultance

Il s'agit d'intervenir en tant qu'expert en marketing, communication, business management et répondre à des demandes ponctuelles du client en prodiguant

des conseils & opinions que le client seul jugera bon de suivre ou non, sans que la responsabilité du vendeur ne soit engagée.

3.2. La Facilitation de réunions / séances de travail / séminaires & Coaching de groupe

Il s'agit de faciliter des ateliers/reunions/seminaires et autres temps forts d'échanges et d'engagement collectifs pour les rendre plus collaboratifs, plus efficaces et plus dynamiques. Il s'agit aussi de susciter la co-création au sein du groupe afin d'aboutir à un projet collectif tel qu'escompté.

3.3. La Formation et Workshop / Coaching participatif

Il s'agit de transmettre des connaissances à un groupe de participants ou à un individu dans le cas de session particulière afin de faciliter l'apprentissage et le développement de compétences et/ou de s'appuyer sur l'intelligence collective pour développer des stratégies plus adaptées aux contextes & besoins.

3.4. Le Reportage Graphique

Il s'agit de capturer en temps réel (ou différé) une discussion ou une prise de parole sous forme visuelle (dessin & texte). Le plus souvent exécuté sur le mur en direct en grand, le reportage graphique peut également être réalisé sur de plus petit format.

3.5. La Traduction Visuelle, sous forme d'illustration

Il s'agit de représentation visuelle de nature graphique ou picturale dont la fonction essentielle sert à amplifier, compléter, décrire ou prolonger un message.

Article 4. Formation Du Contrat

4.1. Offre

Toute prestation du Vendeur est précédée d'une offre (ev. sous forme d'un bon de commande à retourner signé ou sous forme d'un devis) adressé au Client et dont la validité est, sauf stipulation contraire, d'un mois.

Toute commande passée par le client et acceptée par le Vendeur est considérée comme ferme et définitive et ne peut être rétractée.

En passant commande auprès du Vendeur, le client déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente reprises en annexe de l'offre.

4.2. Contrat

Le contrat est réputé conclu à la réception par le Vendeur avant l'expiration du délai de validité de l'offre, de l'acceptation sans réserves du Client par écrit (lettre, mail) ou en retournant le double de l'offre signé par lui.

Toute modification de cet accord ne pourra intervenir que de commun accord et cet accord devra être consignée par un écrit adressé par le Vendeur au Client et retourné par ce dernier pour accord. Le Vendeur sera en droit de considérer que le silence observé par le Client à la réception de l'écrit vaut acceptation de sa part.

Article 5. Prix

Tous nos prix sont exprimés en Euros (€) et s'entendent TVA non comprises (HTVA).

Lorsque les livrables doivent faire l'objet d'une livraison chez le client et à défaut de stipulation contraire dans l'offre, les frais de transport sont à charge du Client. Les produits voyagent aux risques du Client, sous la responsabilité du transporteur.

Article 6. Commande

Les prestations, services, frais et autres suppléments, qui ne seraient pas mentionnés dans la commande initiale, seront facturés séparément.

En cas de mission longue durée (> 5 jours) et/ou de frais élevés (> 500 Euros), le vendeur se réserve le droit de demander un acompte correspondant à 30% du montant total de l'offre, payable avant le démarrage de la mission.

Article 7. Annulation De Commande

En cas d'annulation des commandes par le donneur d'ordre, le vendeur sera autorisée à réclamer des dommages et intérêts correspondant à 20% du montant total de l'offre, à majorer d'une indemnité pour les frais consentis par le vendeur dans le cadre de l'exécution des commandes et non compris dans le montant de l'offre

Le règlement susmentionné en matière de dédommagement ne sera pas appliqué en cas de réservation de dates pour les formations, workshops :

- Tout report ou toute annulation intervenant plus de 14 jours ouvrés avant la date du début de la formation ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;

- En cas d'annulation ou de report dans les 14 jours qui précèdent la date (du début) de la formation, les dommages et intérêts sont fixés à 50% du montant de l'offre.
- En cas d'annulation le jour même, les dommages et intérêts sont fixés à 100% du montant de l'offre.
- En cas de mission à l'étranger, si le transport international et/ou frais d'hôtels, de visa et autres ont déjà été engagés, le client annulant la mission prendra en charge l'entièreté de ces frais.

Article 8. Paiements

Les factures émises par le vendeur sont payables en euros (€) sur le compte bancaire de CoVISU signalé sur la facture dans les 15 jours suivant leur envoi

Article 9. Défaut De Paiement

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable. Si le Client est un consommateur, l'intérêt sera calculé au taux légal majoré de 2%. Si le Client est un professionnel, l'intérêt sera calculé au taux fixé par la loi du 2 août 2002 sur la lutte contre le retard dans les transactions commerciales ou par le texte légal qui la remplacera. A titre d'indemnité irréductible pour les dommages causés par l'inexécution, le Client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 15% du prix impayé avec un minimum de 80 -EUR par facture.

Le défaut de paiement d'une facture autorise le Vendeur à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après paiement intégral des prestations échues et à échoir ou pour autant qu'une garantie de paiement satisfaisante soit remise. Le défaut de paiement d'une facture entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues, même si elles ne sont pas encore échues.

Article 10. Lieu Des Prestations :

Lorsque le Vendeur doit exécuter le contrat en tout ou en partie dans les locaux du Client, celui-ci doit mettre à disposition l'infrastructure nécessaire (espace de travail, alimentation électrique, support de flipchart/ surface murale, ...) pour l'exécution du contrat.

En cas de prestation à l'étranger, un montant de per diem sera comptabilisé pour couvrir les coûts de logement et frais locaux le cas échéant, sauf arrangement particulier entre les parties (ex. le client met à disposition un lieu ou prend directement à sa charge la réservation d'un hotel).

Article 11. Sous-Traitance

Le vendeur se réserve le droit de sous-traiter librement tout ou partie des prestations reprises dans une commande.

Article 12. Référence

Sauf convention contraire, le vendeur pourra citer le nom du client sur tout document, électronique ou autre, à titre de référence ou à des fins commerciales.

Sauf dispositions contraires, la mention «©CoVISU.com» est apposée sur les créations papier ou web réalisées

Article 13. Droit De Propriété Intellectuelle

Sauf convention contraire par écrit (cession de droits), tous les dessins, illustrations, photos, layouts, compositions, et plus généralement, toutes œuvres créés par le Vendeur demeurent sa propriété exclusive conformément aux dispositions légales en matière de droit d'auteur. Ces éléments ne peuvent être ni imités ni reproduits sans son autorisation écrite et préalable

Sauf stipulation écrite contraire, le Client reconnaît le droit discrétionnaire du Vendeur d'utiliser le matériel couvert par les droits de propriété intellectuelle pour des prestations similaires pour d'autres clients

Article 14. Les Conditions Générales De Vente

Le vendeur peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser ses clients ou des tiers préalablement.

Article 15. Cas De Force Majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas majeur habituellement reconnu par la jurisprudence.

Article 16. Loi Applicable Et Résolution Des Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi belge.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

A défaut, tout règlement de litige sera de la compétence du tribunal de commerce de Bruxelles.